

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-297
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière :
INTERVENTIONS
ECONOMIQUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière : AIDES
AUX COLLECTIVITES

**OBJET : CREATION
D'UNE PISTE
CYCLABLE AV.
MARTIN DAUCH -
DEMANDE DE
SUBVENTION PCAET
AU TITRE DU FONDS
VERT**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 10 NOVEMBRE
2025

AFFICHAGE EN DATE
DU : 10 NOVEMBRE
2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

Séance du Conseil Municipal du lundi 17 novembre 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Prèscillia
GRANIER, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès
SOULIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Christian
WINTERHALTER, Nadia IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Patrick MAUGARD,
Marie-Claude BOURREL donne pouvoir à Nicole CATHALA
- LEGUEVAQUES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Jean-François
VERONIN-MASSET,
Bruno PERLES donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Agnès SOULIER,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Michel RATABOUIL,
Béranger SERRES donne pouvoir à Sabine CHABERT.

Absent excusé : Gérard MONDRAGON.

Absents : Régine SURRE, Karole CAFFIER, Zohra KUFEL.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le **21 NOV. 2025**

ID : 011-211100763-20251117-DB2025297-DE



Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Ville de Castelnaudary a réalisé en 2013 un schéma cyclable et mode doux comportant 16 itinéraires permettant de développer l'économie touristique, valoriser l'environnement, le cadre de vie des habitants et de touristes mais aussi d'améliorer et faciliter les déplacements en mode doux des différentes zones de la commune.

Plusieurs itinéraires ont pu être réalisés grâce notamment à l'appel à projet à énergie positive pour la croissance verte dont la ville fut lauréate en 2015.

L'itinéraire ciblé aujourd'hui concerne l'Avenue Martin DAUCH (portion comprise entre le croisement de la rue du Périé et le magasin Netto). Le projet présenté vise à créer une mobilité douce en créant une liaison sécurisée pour les cyclistes et les piétons ce qui facilitera l'accès à différents points clés, le centre-ville, le quartier du Vallons du Griffoul et l'école de musique Intercommunale.

Monsieur Le Maire précise que ce projet peut être financé au titre du fonds vert sur le thème Plan climat air énergie territorial (PCAET).

Monsieur le Maire propose donc de délibérer sur le plan de financement suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES	
Création d'une voie douce	141 764.44	Fonds verts PCAET	51 919.50
Liaison cœur de ville-vallons du Griffoul-Ecole de musique intercommunale		Ville de Castelnaudary	91 764.44
TOTAL	141 764.44	TOTAL	141 764.44

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le plan de financement tel que défini ci-dessus par Monsieur le Maire.

L'AUTORISE à solliciter une subvention la plus élevée possible au titre du fonds vert PCAET.

PRECISE que les crédits relatifs aux travaux seront inscrits au BP 2025 Opération 9012.

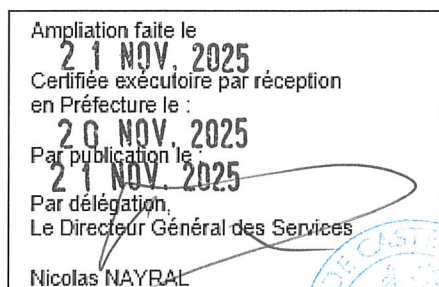
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Monsieur le Maire ajoute que le projet présenté vise à mettre en œuvre une mobilité douce entre le centre-ville, les vallons du Griffoul, l'école de musique. Ce projet peut être financé par le PACET. Cette ligne, fait partie des 16 itinéraires de mobilité douce identifiés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnaudary, le 17 novembre 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD